Qualité de l'air Hauts-de-France

Episode de pollution - le 09/02/2023 à 11:40

Communiqué

09/02/2023

Particules PM10

10/02/2023

Particules PM10

pas d'épisode de pollution

information et recommandations
Dépassement du seil d'information et recommandations
Particules PM10 (moyenne journalière) : 50 µm^3

alerte sur persistance
Dépassement du seuil d'information et recommandations 2 jours et plus
Particules PM10 (moyenne journalière) :
50 µm^3 prévu le jour-même et le lendemain

alerte
Dépassement du seuil d'alerte
Particules PM10 (moyenne journalière) : 80 µm^3

Explication de l'épisode et évolution

Atmo Hauts-de-France prévoit un épisode de pollution aux particules PM10 dans l'Aisne et l'Oise. Le niveau d'alerte sur persistance sera atteint sur ces deux départements aujourd'hui et demain. Cet épisode de pollution a commencé le 8 février sur le Nord et le Pas-de-Calais, et se poursuit sur le sud de la région. En plus des émissions de notre territoire (notamment le chauffage résidentiel et tertiaire), il s'explique également par une arrivée de masse d'air chargée en particules provenant des régions limitrophes. Les conditions météorologiques actuelles (vents faibles, température minimales négatives et pressions atmosphériques élevées) ne permettent pas une bonne dispersion des polluants dans l'air.

Demain, au vu des conditions météorologiques similaires à celles des jours précédents, et des modèles de prévision de la qualité de l'air, les concentrations de particules devraient rester élevées. Hier mercredi 8 février, le seuil d'information et de recommandation (50 µg/m^3 en moyenne journalière) a été dépassé sur le département du Nord.

Mesures préfectorales

PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE
Liberté
Égalité
Fraternité

Les Préfets informent que les mesures recommandées ou obligatoires pour la réduction des émissions de polluants, adaptées selon la situation, sont disponibles auprès des préfectures de département.

L'ensemble des recommandations est disponible sur les sites Internet des préfectures.

Recommandations comportementales

De façon générale, il est recommandé:

- d'utiliser les moyens de transport les moins polluants : vélo, transports en commun, covoiturage...
- de réduire la vitesse de circulation.
- de réduire les émissions de polluants des acteurs économiques (industrie et agriculture).
- Il est interdit de brûler des déchets verts à l'air libre, et ce, toute l'année.
- de bien ventiler la pièce si vous effectuez des travaux d'intérieur (ménage, bricolage).

Qualité de l'air Hauts-de-France

Episode de pollution - le 09/02/2023 à 11:40

Communiqué

Recommandations sanitaires

L'Agence Régionale de Santé rappelle les recommandations du Haut Conseil de la Santé Publique.

Pour la population à risques:

(nourrissons et jeunes enfants, femmes enceintes, personnes de plus de 65 ans, personnes asthmatiques ou souffrant de pathologies cardiovasculaires ou respiratoires, personnes sensibles lors des pics de pollution)

Pour les particules PM10:
- évitez les zones à fort trafic routier, aux périodes de pointe
- privilégiez les activités modérées

Pour l'Ozone:
- évitez les sorties durant l'après-midi lorsque l'ensoleillement est maximum ;
- évitez les activités physiques et sportives intenses(dont les compétitions) en plein air ; celles peu intenses à l'intérieur peuvent être maintenues.

Pour la population générale:

Pour les particules PM10:
- privilégiez des sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort.
- réduisez, voire reportez, les activités physiques et sportives intenses (dont lescompétitions).

Pour l'Ozone:
- les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions) à l'intérieur peuvent être maintenues.

Dans tous les cas:
en cas de gêne respiratoire ou cardiaque, prenez conseil auprès d'un professionnel de santé;
privilégiez des sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort.

Contacts

Prévisions

Atmo Hauts-de-France
https://www.atmo-hdf.fr
06 76 41 28 61
> S'abonner gratuitement aux alertes

Chaque jour, notre prévision est disponible à partir de 12h00, après la validation et l'analyse des données.

Les prévisions de la qualité de l'air sont susceptibles d'évoluer quotidiennement en lien avec le changement de situation et les prévisions météorologiques.

Mesures d'urgence

Préfectures

Aisne
03 23 21 82 82

Nord
03 20 30 59 59

Oise
03 44 06 12 34

Pas-de-Calais
03 21 21 20 00

Somme
03 22 97 80 80

Effets sur la santé

Agence Régionale de la Santé

https://www.hauts-de-france.ars.sante.fr
03 62 72 86 27

Questions / Réponses

Peut-on sortir avec un nourrisson pendant un épisode de pollution ?

Les sorties à l'extérieur peuvent être maintenues mais de durée limitée, et à l'écart des sources de pollution (axes routiers).

Peut-on continuer à aérer son logement pendant un épisode de pollution ?

En cas de pic de pollution, il est recommandé poursuivre les pratiques habituelles d'aération et de ventilation : aérer son logement au moins 10 à 15 minutes, une à deux fois par jour.

Est-il recommandé de porter un masque en épisode de pollution ?

Les masques sont souvent non-certifiés FFP1, notamment pour les cyclistes, donc quasi inefficaces vis à vis de la pollution atmosphérique. Il est plutôt recommandé de circuler calmement, et d'adapter son itinéraire, en s'éloignant des axe sà fort trafic.
Les recommandations ou obligations concernant le port du masque en lien avec l'épidémie de COVID sont quant à elles prioritaires et édictées par les autorités compétentes (ARS, Préfecture).

Est-on également exposé à l'intérieur de son véhicule?

L'habitacle d'un véhicule ne protège pas de la pollution de l'air présente à l'extérieur, et concentre même les polluants à l'intérieur. Il est recommandé d'aérer régulièrement son véhicule pour réduire la concentration des polluants à l'intérieur. Il est toutefois préférable d'éviter d'aérer son véhicule à proximité de sources de pollution (trafic dense, tunnels), et pendant les moments de la journée où le niveau de pollution est le plus élevé.